



Le Groupe Banque Populaire et l'Assemblée permanente des chambres de métiers renforcent leur partenariat et signent un accord cadre 2007-2010 en faveur des entreprises artisanales

Paris, le 6 juin 2007 - **Philippe Dupont, Président du Groupe Banque Populaire, et Alain Griset, Président de l'Assemblée permanente des chambres de métiers, ont signé ce jour un accord cadre d'une durée de 3 ans destiné à renforcer leur partenariat et à favoriser la promotion et le développement de l'artisanat. Il s'agit de mieux faire connaître les métiers de l'artisanat et d'aider les entreprises artisanales à valoriser leur savoir-faire.**

Cet accord de coopération permet de réunir les forces des Chambres de Métiers et de l'artisanat et des Banques Populaires dans un secteur où les deux partenaires sont des acteurs de 1^{er} plan. Les Banques Populaires régionales et les Chambres de métiers et de l'artisanat développeront ensemble, au profit des entreprises artisanales, des actions de promotion et de développement parmi lesquelles :

- **La promotion de l'apprentissage**

Les apprentis pourront bénéficier d'une offre bancaire spécifique proposée par le réseau des Banques Populaires leur permettant de financer les premiers outils, les études et le logement.

En outre, les Banques Populaires régionales seront associées aux formations dispensées dans les CFA (Centre de Formations d'Apprentis) auxquelles elles consacreront environ 500 jours homme par an.

Ces actions compléteront les opérations déjà menés par l'APCM et notamment « Les rencontres sénatoriales de l'Apprentissage ».

- **La valorisation des métiers de l'artisanat et leur savoir faire**

L'APCM et le Groupe Banque Populaire ont décidé créer le prix *Stars & Métiers*. Ce prix national s'adressera aux artisans déjà établis et permettra de faire découvrir au grand public la réussite des entreprises artisanales innovantes.

Le Groupe Banque Populaire apportera son soutien à l'APCM lors de « La semaine nationale de l'artisanat ».

- **L'information sur la création-reprise d'entreprise**

Les deux partenaires apporteront leur expertise à l'édition annuelle du « Guide de la création reprise d'entreprise » diffusé aux créateurs dans les deux réseaux. Ce guide sera complété, dans le cadre d'accords locaux, par l'intervention des responsables des Banques Populaires dans les cours de gestion des chambres de métiers et de l'artisanat à destination des artisans.

Parallèlement, l'APCM et le Groupe Banque Populaire intensifieront les actions déjà engagées en faveur du financement des artisans et des aides à l'export.

Cet accord de coopération est le résultat de collaborations nouées de longue date entre le Groupe Banque Populaire et l'APCM.

Contacts Presse

Groupe Banque Populaire
Victoria Eideliman
Tél 01 40 39 60 56
victoria.eideliman@bfbp.banquepopulaire.fr

APCM
Elisabeth de Dieuleveult
Tél : 01 44 43 10 96
dieuleveult@apcm.fr